Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PH, veuillez visiter :
capaph.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, SUPPORT HORTICULTURE

ÉPREUVE E1 : AGIR DANS DES SITUATIONS DE LA VIE COURANTE À L'AIDE DE REPÈRES SOCIAUX

Coefficient : 2 **Durée : 120 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **5 pages** numérotées de 1/5 à 5/5. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : EXPLOITATION HORTICOLE DES RIVES, SECTEUR DE VALMONT

Le sujet porte sur des repères historiques, géographiques et civiques liés à la vie en société. Les documents sont fournis dans le dossier technique. Répondez à toutes les questions sur votre copie et complétez le document réponse demandé. Les réponses doivent être rédigées de façon claire et s'appuyer sur les documents lorsque cela est demandé. Le barème est indiqué sur 20 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'évolution des droits des femmes en France (9 points)

Situer, confronter et critiquer des documents historiques

À l'aide des documents DT 1, répondez aux questions. Distinguez les informations explicites des interprétations que vous pouvez en tirer.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1A : indiquez sa nature, sa date, son auteur ou son autorité émettrice et la situation historique dans laquelle il est publié.

1.2 (2 points) Relevez dans les documents DT 1A et DT 1B une idée commune concernant les droits des citoyens, puis une différence importante entre les deux textes.

1.3 (2 points) Expliquez en quoi le document DT 1B constitue une avancée concernant les droits politiques des femmes. Appuyez votre réponse sur une citation précise du document.

1.4 (3 points) Montrez la portée et les limites des documents DT 1A et DT 1B pour comprendre l'évolution des droits des femmes. Dans votre réponse, distinguez ce que ces textes établissent juridiquement de ce qu'ils ne permettent pas, à eux seuls, de connaître sur la réalité de l'égalité dans la société.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Des territoires reliés par des échanges (7 points)

Lire des données territoriales et expliquer des relations entre des espaces

Le document DT 2 présente des données établies pour le sujet sur les échanges entre trois communes et un marché de gros. Les distances sont mesurées par la route depuis chaque commune jusqu'au marché. Les volumes correspondent aux livraisons hebdomadaires relevées sur une même période.

Données sur les communes et leurs livraisons au marché de Valmont

Commune	Distance routière au marché (km)	Livraisons hebdomadaires (tonnes)	Population (habitants)
Les Prés	12	18	2 400
Montclair	38	11	5 600
Rivière	64	7	3 100

Source : données établies pour le sujet. Les volumes sont exprimés en tonnes par semaine.

2.1 (2 points) En vous appuyant sur le document DT 2, comparez les livraisons hebdomadaires des communes. Indiquez quelle commune livre le plus et laquelle livre le moins, puis donnez l'écart entre ces deux volumes.

2.2 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en classant les communes de la plus proche à la plus éloignée du marché et en reportant pour chacune sa distance routière.

2.3 (3 points) À partir des données du document DT 2, expliquez deux facteurs qui peuvent contribuer aux échanges entre les communes et le marché. Votre réponse doit s'appuyer sur au moins deux données chiffrées et montrer une limite de ces données pour expliquer les échanges.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Égalité et respect dans la vie collective (4 points)

Identifier des principes civiques et agir dans une situation concrète

Situation : dans un groupe de discussion lié à une activité collective, une personne publie des messages dévalorisant un autre membre en raison de son sexe. Plusieurs participants envisagent de transférer les messages à d'autres groupes. Le document d'appui ci-dessous rappelle un principe constitutionnel.

Document d'appui : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

3.1 (1 point) Identifiez le principe républicain qui est mis en cause dans la situation et citez le passage du document d'appui qui vous permet de répondre.

3.2 (2 points) Proposez deux actions concrètes et responsables qu'un participant peut entreprendre pour faire cesser la diffusion des messages et protéger la personne visée.

3.3 (1 point) Justifiez pourquoi transférer les messages à d'autres groupes ne constitue pas une réponse respectueuse de la personne visée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES SUR LES DROITS ET LA CITOYENNETÉ

Document DT 1A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 6, 26 août 1789 : « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » Source : texte adopté par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789.

Document DT 1B : Ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 17 : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Source : ordonnance du 21 avril 1944, publiée au Journal officiel de la République française.

Les deux documents sont des textes juridiques. Le document DT 1A est adopté au début de la Révolution française. Le document DT 1B est adopté pendant la Seconde Guerre mondiale, dans le contexte du rétablissement des institutions républicaines en France.

DT 2 : ÉCHANGES ENTRE COMMUNES ET MARCHÉ DE VALMONT

Les données ci-dessous décrivent trois communes reliées à un marché de gros. Les distances correspondent aux itinéraires routiers les plus courts relevés pour le sujet. Les livraisons hebdomadaires sont des volumes de produits horticoles exprimés en tonnes. Ces données décrivent une période donnée et ne suffisent pas, seules, à expliquer l'ensemble des échanges.

Distances, livraisons et population des communes

Commune	Distance routière au marché (km)	Livraisons hebdomadaires (tonnes)	Population (habitants)
Les Prés	12	18	2 400
Montclair	38	11	5 600
Rivière	64	7	3 100

Données établies pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau en classant les communes de la plus proche à la plus éloignée du marché. Reportez la distance correspondante à partir du document DT 2.

Classement des communes selon leur distance au marché

Rang, de la plus proche à la plus éloignée	Commune	Distance routière au marché (km)
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.